



COMMUNE DE  
**HELOCINE**  
Bureau : rue Le Brouc 2  
1357 Hélocine  
Tél. : 019/65.50.23  
Fax : 019/65.73.09

## INVITATION PRESSE - PUBLIC

A la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 17H30**  
à la Maison communale située rue Le Brouc 2 à 1357 HELOCINE

### En séance publique :

1. PROCES-VERBAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023.
2. TUTELLE - Modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2023 de la Commune de Hélocine - Réformation par le Ministre des Pouvoirs locaux - Prise de connaissance.
3. FINANCES - Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2023 – Prise de connaissance.
4. FINANCES - Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional pour la période du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2023 – Prise de connaissance.
5. FINANCES - Note de politique générale accompagnant le budget communal pour l'année 2024 – Prise de connaissance.
6. FINANCES – Budget communal pour l'année 2024 – Adoption.
7. FINANCES - Octroi d'un crédit provisoire équivalent à un douzième du budget des dépenses pour l'année 2023 (janvier 2024).
8. FINANCES – Dotation à la Zone de secours du Brabant wallon pour l'exercice 2024 – Approbation.
9. FINANCES - Dotation communale à la Zone de Police Brabant wallon Est pour l'année 2024 – Approbation.
10. MARCHES PUBLICS – Réfection de diverses voiries communales/asphaltage et bétonnage (dossiers priorités au PIC 2022-2024) - Fixation du mode de passation et des conditions du marché.
11. DEVELOPPEMENT RURAL – Création d'une maison de village avec extension modulaire vers la salle de sport/Dossier 1.7 du Programme Communal de Développement Rural - Approbation des adaptations du cahier des charges et des plans.
12. INFORMATIQUE - Affiliation à la centrale d'achat "cybersécurité" d'iMio.
13. CPAS - Projet de rapport 2023 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS de Hélocine – Validation.
14. POLLEC - Adhésion de la Commune de Hélocine à la Convention des Maires.
15. COMPETENCES DES ORGANES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - Octroi d'une délégation au Collège communal, pour les marchés et concessions relevant du budget extraordinaire jusqu'à 30.000 € htva - Modification partielle de la délibération adoptée par le Conseil communal en date du 3 décembre 2018.
16. COMPETENCES DES ORGANES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - Octroi d'une délégation au Directeur général, pour les marchés et concessions relevant du budget extraordinaire jusqu'à 2.500 € htva.
17. COMPETENCES DES ORGANES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – Octroi d'une délégation au Directeur général et à certains agents du service comptabilité pour les marchés et concessions d'un montant inférieur à 5.000 EUR hors tva relevant du budget ordinaire - Modification partielle de la délibération prise en séance du 26 janvier 2022.
18. DIVERS ET QUESTIONS

Par ordonnance,

Le Directeur général,  
Stéphan JADOUL



Le Bourgmestre,  
Pascal COLLIN